

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 006-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.38

Déposée le: 18.01.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 26.01.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Stationnement à l'Hôpital de l'Ile: il y a urgence !

Le Conseil-exécutif est chargé de veiller à la mise à disposition d'un nombre suffisant de places de stationnement à l'Hôpital de l'Ile, notamment à travers les mesures suivantes :

1. utilisation de toutes les surfaces de stationnement disponibles sur le site de l'hôpital (y c. celles situées derrière la maternité) ;
2. mise à disposition de places de stationnement pour personnes handicapées supplémentaires sur le site de l'hôpital ;
3. aménagement de places de stationnement pour les fournisseurs et les ouvriers.

Développement :

Ayant le statut d'établissement hospitalier universitaire, l'Hôpital de l'Ile joue un rôle central dans le système de santé suisse : 8024 collaborateurs et collaboratrices s'y rendent quotidiennement pour prodiguer les meilleurs traitements médicaux et soins de santé possibles à quelque 40 000 patients hospitalisés par an. Viennent s'y ajouter près de 520 000 consultations ambulatoires par an.

L'accès en transports publics a été amélioré, tandis que les possibilités de stationnement pour les voitures restent clairement insuffisantes. Même pour les personnes handicapées et à mobilité réduite, elles sont minimalistes. Dans le parking de l'Hôpital de l'Île, les places réservées aux personnes handicapées sont en partie inutilisables (descente de voiture côté passager, chaise roulante dans le coffre, etc.) et l'accès jusqu'à l'hôpital est malaisé. Ce alors même que le site de l'hôpital est fréquenté, par définition, par un nombre plus élevé que la moyenne de personnes à mobilité réduite.

Condamner la zone de stationnement vide située derrière la maternité en barrant l'accès avec des bacs à fleurs tient de la provocation pure et simple. De plus, les places de stationnement disposées le long de la Freiburgstrasse ont toutes été supprimées sans exception. Cette situation est inacceptable et proprement indigne d'un hôpital universitaire.



Motivation de l'urgence: l'accès à la zone de stationnement actuelle située derrière la maternité pourrait être dégagé en quelques minutes.